

Un fichier « Top 50 des arrêts maladies » à La Poste découvert : La Cnil et l'Ordre des Médecins saisis par le syndicat SUD-PTT

Un fichier
« Top 50
des arrêts
maladies »
à La Poste
découvert
: La Cnil
et l'Ordre
des
Médecins
saisis par
le
syndicat
SUD-PTT



HAMUSSY/SIPA
industrielle Courrier
ne industrielle courrier de la Poste a Bois d'Arcy.
l.

Le syndicat SUD a saisi les autorités après qu'un document Excel répertoriant les arrêts maladies ait été découvert. Le syndicat parle d'un « Top 50 de la honte ».

C'est une histoire qui ne fait pas rire mais alors pas rire du tout les syndicats. Vendredi 2 juin, le syndicat SUD PTT a saisi la Cnil (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) ainsi que le Conseil national de l'ordre des médecins après la découverte d'un fichier interne à La Poste qui dresse un Top 50 des agents ayant le plus grand nombre de jours d'arrêt maladie.

Un Top 50 qui passe mal

Le fichier, consulté par nos confrères de l'AFP, se présente sous la forme d'un tableau Excel. Dans celui-ci, on y trouve les noms et prénoms des agents des 168 agents de la plateforme logistique de Bonneuil (Val-de-Marne), leur référent, leur service ainsi que le nombre de journées d'arrêt de travail pour chacun. Cette surveillance a été démarrée lors de l'ouverture de la plateforme en janvier 2016.

Le syndicat SUD PTT juge, certes, que ce recensement est « normal, ne serait-ce que pour établir un bilan social en fin d'année ». Mais c'est lorsque l'on clique sur le dernier onglet de ce fichier Excel, un document nommé « Top 50 des arrêts maladie », que le bât blesse. Celui-ci classe de 1 à 50 et par ordre décroissant les agents qui ont le plus d'arrêts maladie (arrêts de travail, accidents du travail et maladie professionnelle confondus). Dans un communiqué, le syndicat SUD PTT le qualifie de « Top 50 de la honte ».

Dans ce classement figure même « le nom d'une personne aujourd'hui décédée », relève SUD PTT, qui s'interroge sur le « but » de ce classement et ses commanditaires, et réclame la destruction du fichier. « Face à ce fichier proprement scandaleux qui stigmatise une bonne partie du personnel », le syndicat a saisi la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (Cnil), l'Inspection du travail et le Conseil de l'ordre national des médecins.

LIRE AUSSI

...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité »
« Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Audits RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Délégués à la Protection des Données
- Analyse de risques (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)

ou suivez nous sur



Réagissez à cet article

Source : *Un « Top 50 des arrêts maladies » à La Poste : le syndicat SUD-PTT saisit la Cnil et l'Ordre des Médecins – LCI*